



## **Restrictions aux motifs sanitaires : réaction FO**

Force Ouvrière a pris connaissance des nouvelles dispositions du 24 septembre d'ordre sanitaire décidées par le gouvernement.

Présentées comme répondant à des impératifs fondés sur l'expertise scientifique en vue de protéger la santé de la population, elles n'en constituent pas moins des restrictions graves aux libertés individuelles et collectives, y compris en matière syndicale, que nous condamnons car entravant le droit de réunion et de manifestation. Nous revendiquons le rétablissement de ces libertés dans le cadre, évidemment, du respect des gestes barrières.

Les conséquences sociales et économiques d'une telle situation sont porteuses de graves reculs de droits sociaux – à commencer par le droit à un véritable emploi pérenne respectant les garanties collectives du code du travail et des conventions collectives.

Aussi, et dans l'immédiat, FO estime indispensable que le gouvernement annonce sans délai que les réformes – celle du système universel de retraite contestée largement – et celle de l'assurance chômage rejetée par l'ensemble des confédérations syndicales – soient abandonnées.

FO appelle aussi le gouvernement à renoncer à ses intentions de main mise sur d'autres dispositifs sociaux, produits de la négociation collective et du paritarisme, dont Action logement, ou le transfert du recouvrement de l'AGIRC-ARRCO vers l'URSSAF prémices de la réforme des retraites et de laisser la négociation se mener librement, notamment sur les sujets de la santé au travail et du télétravail.